

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 587 301

②1 N° d'enregistrement national :

86 12218

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 5/36, 5/24, 5/54.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 29 août 1986.

③0 Priorité : IT, 18 septembre 1985, n° 23 071-B/85.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 12 du 20 mars 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : *CARTOTECNICA POLI-
GRAFICA A. & G. F. LLI. BIANCHI S.p.A.* — IT.

⑦2 Inventeur(s) : Filippo Bianchi.

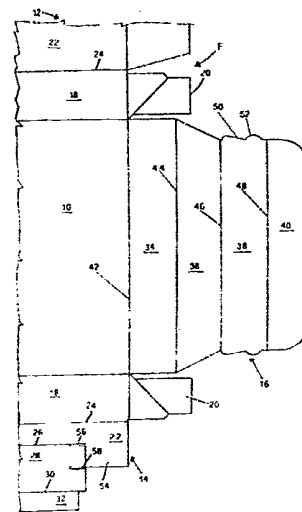
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Aymard et Coutel.

⑤4 Boîte en carton découpé dont le corps et le couvercle sont obtenus en partant d'une découpe unique.

⑤7 Boîte en carton découpé dont le corps et le couvercle sont obtenus en partant d'une découpe unique.

Les volets de la découpe, destinés à former les parois verticales intérieures des intermédiaires longitudinaux, présentent, à leurs extrémités, une ou plusieurs échancrures 56, 58, destinées à donner à ces parois l'élasticité nécessaire pour laisser passer les protubérances 50, 52 de butée prévues sur les côtés d'extrémité des parois intérieures verticales des intermédiaires transversaux pendant leur assemblage et pour retourner dans la position primitive afin de bloquer en position lesdites parois des intermédiaires transversaux.



FR 2 587 301 - A3

D

La présente invention concerne les boîtes en carton découpé, pourvu des intermédiaires latéraux, qui donnent à la boîte une configuration de coffret, lesdites boîtes étant utilisées en général pour contenir des produits alimentaires, tels que les confiseries, les chocolats, les biscuits et similaires.

Actuellement, les boîtes de ce type sont fournies avec une configuration aplatie permettant d'occuper peu d'espace pendant le transport. Ces boîtes présentent des intermédiaires longitudinaux, c'est-à-dire parallèles à l'arête de pivotement du couvercle, déjà prémontés ; c'est pourquoi il faut assembler seulement les intermédiaires transversaux pour avoir la boîte dans la configuration d'utilisation en offrant ainsi l'avantage ultérieur de ne nécessiter qu'un nombre inférieur d'opérations d'assemblage.

En général, on part d'une unique découpe. Le Modèle d'utilité italien n° 136 258 fait connaître une de ces boîtes formées d'une unique découpe, dans laquelle le couvercle est en contact avec les intermédiaires longitudinaux dans la configuration aplatie, où les intermédiaires sont écrasés et sont reliés aux intermédiaires transversaux non encore formés par des volets à soufflet appropriés avec la fonction de provoquer le soulèvement du couvercle et l'érection des intermédiaires préformés quand on assemble la boîte pour permettre la formation définitive des autres intermédiaires et donc atteindre la configuration d'utilisation de la boîte.

Toutefois, ces boîtes présentent quelques inconvénients dans l'assemblage des intermédiaires transversaux, c'est-à-dire ceux qui sont perpendiculaires aux intermédiaires longitudinaux.

En effet, les parois verticales intérieures des intermédiaires transversaux, quand ceux-ci sont formés, sont appuyées simplement sur le fond de la boîte par le volet d'extrémité et elles peuvent ainsi se déplacer facilement. Cet inconvénient a été déjà pallié en prévoyant des petites protubérances sur les côtés d'extrémité de

ces parois verticales des intermédiaires longitudinaux, lesquelles agissent comme des éléments de butée contre les côtés d'extrémité des parois verticales intérieures des intermédiaires longitudinaux qui sont déjà préformés.

5 En recourant à cet expédient, on obtient bien un support solide des parois verticales intérieures des intermédiaires transversaux, mais la rigidité présentée par les parois intérieures verticales des intermédiaires longitudinaux cause la déformation desdites protubérances,
10 avec la conséquence que vient à manquer de nouveau le support des intermédiaires transversaux.

Un but de la présente invention est de remédier à cet inconvénient en perfectionnant les boîtes susdécrites de ce type.

15 Plus particulièrement, la boîte selon l'invention; en carton découpé avec des intermédiaires latéraux, du type obtenu d'une unique découpe et présentant les intermédiaires longitudinaux, c'est-à-dire parallèles à l'arête de pivotement du couvercle, déjà prémontés, et les inter-
20 médiaires transversaux, c'est-à-dire perpendiculaires aux intermédiaires longitudinaux, non encore formés et pourvus de la ou des protubérances agissant comme butée contre les extrémités des parois verticales des intermédiaires longitudinaux et qui permettent, une fois assemblés,
25 d'obtenir la configuration d'utilisation de la boîte, est caractérisée en ce que les volets de la découpe, destinés à former les parois verticales intérieures des intermédiaires longitudinaux, présentent à leurs extrémités une ou plusieurs échancrures, destinées à donner à ces parois
30 l'élasticité nécessaire pour laisser passer les protubérances de butée prévues sur les côtés d'extrémité des parois intérieures verticales des intermédiaires transversaux pendant leur assemblage et pour retourner dans la position primitive afin de bloquer en position lesdi-
35 tes parois des intermédiaires transversaux.

La présente invention sera décrite plus en détail en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

Fig. 1 montre, en partie, la découpe unique dont

on part et qui concerne l'objet de l'invention ;

Fig. 2 est une vue en perspective de la boîte avec des intermédiaires latéraux, dont l'un est en formation ; et

5 Fig. 3 représente, en vue en perspective partielle, à plus grande échelle, la boîte de la Fig. 2 représentant une paroi verticale intérieure d'un intermédiaire longitudinal, pourvu des échancrures selon l'invention.

10 Dans la Fig. 1 on a représenté une découpe F limitée à la partie qui intéresse la présente invention. La découpe F présente un fond 10 auquel se relient les parties 12 et 14, destinées à former les parties intermédiaires longitudinales A, c'est-à-dire celles qui sont parallèles à l'arête de pivotement du couvercle, et une partie 15 16 destinée à former l'un des intermédiaires transversaux B, c'est-à-dire celui qui est à droite dans la Fig. 1. La partie 12, comme la partie 14, comprend le volet 18 portant la patte à soufflet 20 et destiné à former la paroi verticale extérieure de l'intermédiaire longitudinal A, 20 auquel est relié, par une ligne de pliage 24, le volet 22, destiné à former la paroi supérieure horizontale de l'intermédiaire longitudinal A et qui, à son tour, est relié, par une ligne de pliage 26, le volet 28 destiné à former la paroi verticale intérieure de l'intermédiaire longitudinal et qui se termine, par la ligne de pliage 30, par 25 le volet d'extrémité 32 destiné à appuyer sur le fond 10 de la boîte, quand l'intermédiaire A est assemblé.

30 Sur le fond 10 est reliée également, par une ligne de pliage 42, la partie 16 avec un volet 34 servant à former la paroi verticale extérieure de l'intermédiaire transversal B et qui est reliée, par la ligne de pliage 44, à un volet 36 coupé en biseau et destiné à former le côté supérieur horizontal de l'intermédiaire transversal B. Ce côté est relié, par une ligne de pliage 46 à un volet 35 38 présentant, à ses deux extrémités, les protubérances arrondies 50 et 52 et destiné à former la paroi verticale intérieure de l'intermédiaire transversal B. A ce volet est enfin relié, par la ligne de pliage 48, le volet

40 destiné à s'appuyer sur le fond 10 de la boîte. Les volets 22 comportent les oreillettes 54 comprenant entre elles le volet longitudinal 28.

5 Comme on peut la voir sur les dessins, les volets 28 comportent à leurs extrémités des échancrures 56 et 58 ménagées perpendiculairement au côté d'extrémité et qui sont destinées à impartir aux extrémités desdits volets l'élasticité nécessaire pour laisser passer les protubé-
10 rances arrondies 50,52 pendant l'assemblage des intermédiaires transversaux B et pour retourner dans la position primitive afin de bloquer les volets 38 en position, attendu que les côtés d'extrémité des parois 28 agissent comme des éléments de butée contre lesquels s'appuient les protubérances arrondies 50,52 de façon telle que
15 celles-ci ne peuvent plus se déformer, étant donné la flexibilité impartie aux extrémités des parois 28, et pourtant elles servent à supporter l'intermédiaire correspondant.

20 On peut donc voir que le simple moyen d'avoir ménagé deux échancrures dans la paroi 28 des intermédiaires longitudinaux A, afin d'impartir aux extrémités de ces parois une certaine élasticité, permet d'éliminer l'inconvénient mentionné dans le préambule, d'une façon extrêmement pratique et sans exiger des parties supplémentaires, qui seraient au détriment de la conformation de la
25 boîte représentée en Fig. 2.

REVENDEICATIONS

1. Boîte en carton découpé avec des intermédiaires latéraux, du type obtenu à partir d'une découpe unique et présentant des intermédiaires longitudinaux, c'est-à-dire parallèles à l'arête de pivotement du couvercle, déjà pré-
5 montés, et les intermédiaires transversaux, c'est-à-dire perpendiculaires aux intermédiaires longitudinaux, non encore formés et pourvus de la ou des protubérances agissant comme butée contre les extrémités des parois verticales des intermédiaires longitudinaux et qui permettent,
10 une fois assemblés, d'obtenir la configuration habituelle de la boîte, caractérisée en ce que les volets de la découpe, destinés à former les parois verticales intérieures des intermédiaires longitudinaux (A), présentent, à leurs extrémités, une ou plusieurs échancrures (56,58),
15 destinées à donner à ces parois l'élasticité nécessaire pour laisser passer les protubérances (50,52) de butée prévues sur les côtés d'extrémité des parois intérieures verticales des intermédiaires transversaux (B) pendant leur assemblage et pour retourner dans la position primitive afin de bloquer en position lesdites parois des in-
20 termédiaires transversaux.

2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'il y a deux échancrures, l'une (56) ménagée sur une
25 ligne de pliage (26) et l'autre (58) dans le centre de la paroi intérieure verticale de l'intermédiaire longitudinal (A), lesdites échancrures étant parallèles l'une à l'autre et aux lignes de pliage du volet respectif (2).

1/2

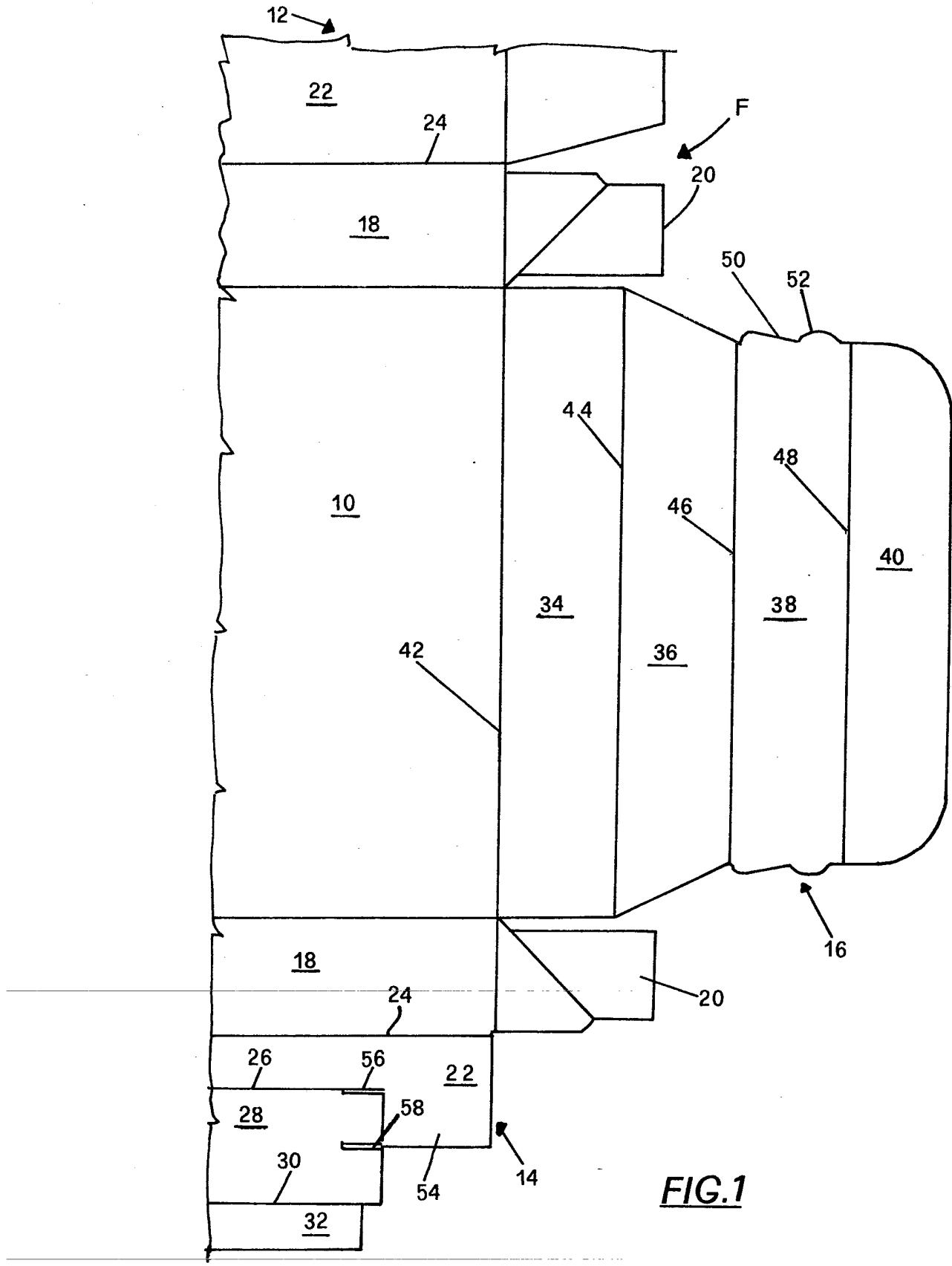


FIG.1

FIG. 2

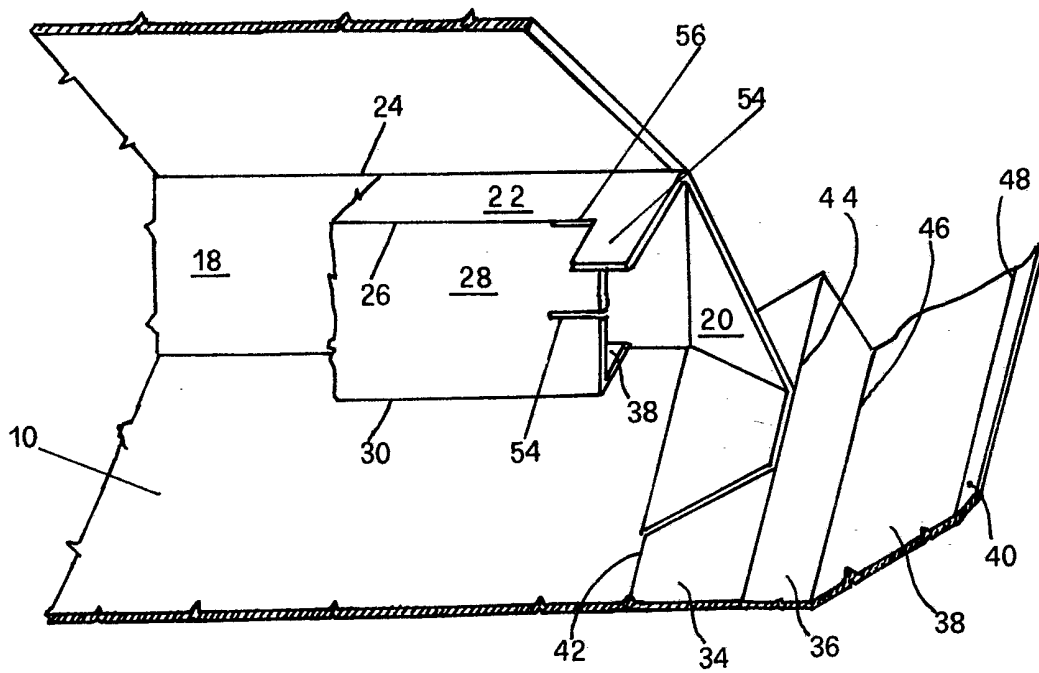
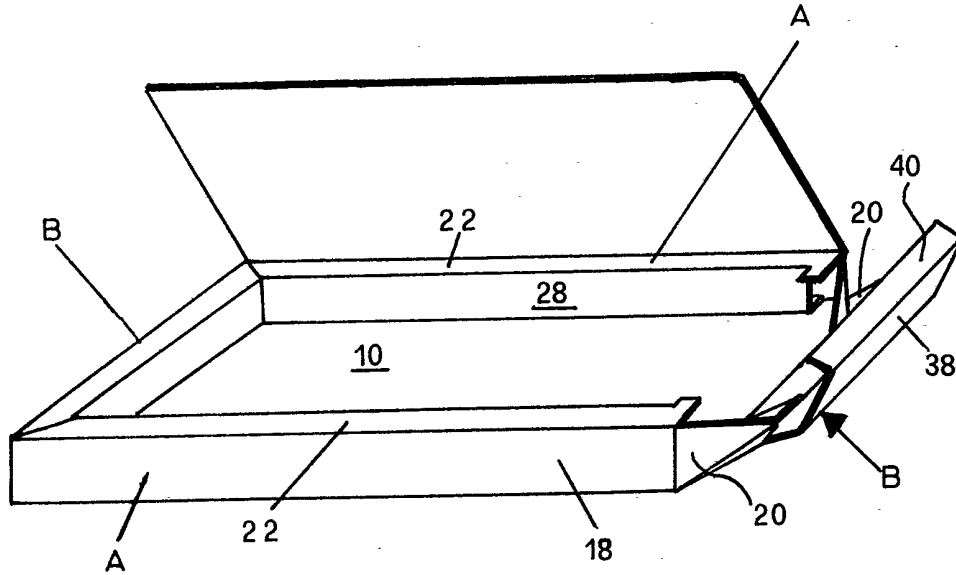


FIG. 3